

Libre à elles : réfugiés : ne nous trompons pas de cible

Autor(en): **Friedli, Valentine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIBRE A ELLES

REFUGIES : NE NOUS TROMPONS PAS DE CIBLE

Pendant toute l'année 1986, nous offrirons cette page à des politiciennes désireuses de s'exprimer sur des sujets qui leur tiennent particulièrement à cœur, en dehors des questions féminines. Valentine Friedli, conseillère nationale (soc., JU) a accepté d'inaugurer cette rubrique.

Je remercie Femmes suisses de donner la parole aux politiciennes. Puisque j'ai l'honneur d'inaugurer la série, j'ai choisi le thème actuel le plus controversé, celui des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Quelques rappels destinés à placer le problème dans un contexte plus général.

Les déplacements de population des régions pauvres vers les régions riches font partie intégrante de l'histoire des hommes. Sans remonter aux invasions

barbares, où des tribus entières étaient poussées à chercher leur nourriture sous des cieux plus cléments, on doit constater que le phénomène s'est amplifié avec les temps modernes. A l'origine des mouvements de population, on trouve généralement des facteurs politiques, démocratiques, économiques, ethniques, parfois cumulés.

C'est ainsi qu'entre 1830 et 1930, plus de 52 millions d'Européens, soit le tiers de la population, ont quitté leur continent pour s'installer dans des pays neufs, principalement aux Etats-Unis.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe comptait 20 millions de personnes déplacées, originaires des pays de l'Est. Il a fallu plus de quinze ans pour régler le sort de ces réfugiés.

Depuis la signature en 1951, de la

Convention internationale de Genève sur les réfugiés, la Suisse a accordé le statut de réfugié à environ 30 000 personnes, pour la plupart Hongrois, Tchécoslovaques, Polonais, Indochinois. Si bien que l'image traditionnelle et simpliste du réfugié est encore celle d'une personne qui fuit un régime communiste. Le droit d'asile étant un droit subjectif, c'est-à-dire qui varie avec le jugement, les sen-



timents, les habitudes, la décision d'accorder ou de refuser ce droit ressortit toujours à la politique.

Aujourd'hui, les organisations spécialisées estiment qu'il y a plus de 20 millions de réfugiés dans le monde. L'Europe n'en reçoit que 5 %. Dès 1980, notre pays doit faire face à une augmentation rapide des demandes d'asile : de 853 en 1976, le nombre des demandes passe à 3020 en 1980 et à près de 10 000 en 1985.

Conformément à la loi sur l'asile, les autorités cantonales enregistrent les demandes, procèdent à un premier interrogatoire, transmettent les dossiers à la Confédération, s'occupent du logement et de l'entretien du demandeur d'asile pendant la durée de la procédure, aux frais de la Confédération. Cette dernière procède à une deuxième audition et prend la décision d'accorder ou de refuser le statut de réfugié. Le retard accumulé dans le traitement des dossiers et les situations humaines dramatiques qui en résultent, notamment pour les demandes déposées depuis trois ou quatre ans, sont imputables aux lenteurs fédérales. Et je ne peux pas m'empêcher de penser que si les demandeurs d'asile s'étaient adressés à Zurich, Aarau, Saint-Gall ou Lucerne plutôt qu'à Genève,

ve, Fribourg, Lausanne et Delémont, les Chambres fédérales n'auraient pas rechigné aussi longtemps à engager le personnel nécessaire au traitement rapide des dossiers. Ce retard inadmissible a favorisé le développement dans la population de sentiments d'inquiétude et de xénophobie sur fond de crise, d'inégalités, d'augmentation de la pauvreté, de peur.

Dans notre pays, les demandeurs d'asile proviennent principalement de quatre pays, Turquie, Zaïre, Sri Lanka, Chili. Quatre dictatures qui figurent en bonne place dans le dernier rapport d'Amnesty International, pour les viola-

tions des droits de l'homme, les arrestations arbitraires, les représailles collectives, les tortures, les disparitions, etc. Vrai ou faux réfugié ? La réponse n'a rien à voir avec la définition légale du réfugié. Comme en 1942, à propos des réfugiés juifs, elle est économique et politique. A cette époque, nos usines marchaient à plein rendement aussi pour l'Allemagne et nos banques n'ont pas hésité à blanchir l'or allemand que les alliés boycottaient. Aujourd'hui, elles abritent une bonne part de la colossale fortune de Mobutu, plus importante que l'ensemble des dettes du Zaïre, et notre pays est le plus gros investisseur étranger en Turquie.

Ne nous bouchons pas les yeux, l'énorme endettement des pays de l'hémisphère sud qui s'épuisent à en payer les intérêts, l'explosion démographique, le déséquilibre des échanges entre pays riches et pauvres qui oblige ces derniers à exporter toujours plus pour un moindre prix, la course aux armements avec la nouvelle guerre des étoiles qui va continuer à mobiliser inutilement des sommes folles, ne préparent pas des lendemains qui chantent. Mais ne nous trompons pas de cible : les demandeurs d'asile sont aussi les victimes du système économique. Ils ont droit à un traitement humain.

Valentine Friedli
conseillère nationale

1 FS 03882
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET
UNIVERSITAIRE
SERVICE DES PERIODIQUES
1211 GENEVE 4

9
82

J.A. 1260 Nyon
Janvier 1986 N° 1
Envoi non distribuable
à retourner à
Femmes Suisses
CP 323, 1227 Carouge